

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 064 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART  
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD  
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

## **Objet : Syndicat Mixte SOMME AMEVA – Désignation d'un délégué au comité syndical.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que le territoire de la Communauté de Communes est partagé entre plusieurs bassins versants qui disposent chacun de leur schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Ceci est lié à la situation géographique particulière du territoire à la limite de la ligne de partage des eaux entre Mer du Nord et Manche.

Monsieur le Président précise que les communes situées sur la frange Sud du territoire sont intégrées sur les bassins versants de la Somme Aval et de la Haute Somme. Ces deux bassins versants se retrouvent désormais intégrés dans le syndicat mixte EPTB Somme Améva.

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire l'assemblée avait approuvé l'adhésion de l'intercommunalité à cette nouvelle structure intercommunale et avait confirmé la désignation de Monsieur Dominique DELEPLACE, Maire de Ligny Thilloy, Conseiller Communautaire pour représenter l'intercommunalité dans le comité syndical.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que les statuts de cet EPCI prévoient la désignation de deux délégués par entité représentée.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Monsieur Jean François DERCOURT, Maire de Martinpuich, Conseiller Communautaire, Membre du Bureau de l'intercommunalité se déclare candidat.

**Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, Monsieur le Président donne lecture des résultats et déclare Monsieur Jean François DERCOURT élu délégué au Syndicat Mixte de l'EPTB SOMME AMEVA au premier tour de scrutin et à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 11 avril 2017 et transmission  
en Préfecture le 11 avril 2017  
Le Président,

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction des Collectivités Locales Le Président,

11 MAI 2017

ARRIVÉE

Jean-Jacques COTTEL.

Jean Jacques COTTEL.

2017-064 - 11/04/2017  
Syndicat Mixte EPTB Somme Améva  
Désignation d'un délégué au comité syndical.

